

États financiers
(en dollars canadiens)

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGENE TRUX

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au
31 décembre 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Portefeuille de risque exogène TruX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Portefeuille de risque exogène TruX (le Fonds), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état du résultat global pour la période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022;
- l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard de l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 15 février 2023

Portefeuille de risque exogène TruX

État de la situation financière
Au 31 décembre 2022

2022

ACTIFS

Actifs courants

Trésorerie	1 402 836 \$
Placements détenus, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 7)	7 101 833
Remboursement de charges à recevoir (note 8)	71 161
Dividendes à recevoir	9 522
Créances sur placements vendus	374 013
Profit latent sur contrats à terme	24 674
	<u>8 984 039</u>

PASSIFS

Passifs courants

Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 7)	2 020 174
Créditeurs et charges à payer	145 720
Frais de gestion à payer (note 5)	1 982
Montant à payer au titre des placements achetés	70 255
	<u>2 238 131</u>

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

6 745 908 \$

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

Série F	157 107 \$
Série N	5 560 325
Série UN	1 028 476
	<u>6 745 908 \$</u>

Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)

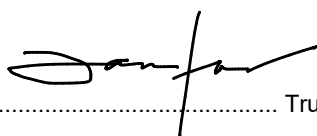
Série F	15 462
Série N	542 778
Série UN	100 396

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Série F	10,16 \$
Série N	10,24
Série UN	10,24

Il y a lieu de se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire,



..... True Exposure Investments, Inc., gestionnaire

Portefeuille de risque exogène TruX

État du résultat global

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

	2022
Produits	
Intérêts à distribuer	10 751 \$
Dividendes	61 263
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	348 827
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	50 711
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des dérivés	24 674
Perte nette réalisée sur les dérivés	(127 074)
Frais de rachat anticipé	4 035
	<u>373 187</u>
Charges	
Charges d'exploitation	164 642
Droits de garde	42 972
Honoraires d'audit	16 951
Frais de gestion (note 5)	10 614
Dividendes payés sur les placements vendus à découvert	8 841
Retenues d'impôt	8 635
Honoraires du comité d'examen indépendant	7 346
Intérêts et frais bancaires	5 462
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	2 123
	<u>267 586</u>
Remboursement de charges (note 8)	<u>(224 845)</u>
	<u>42 741</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>330 446 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	
Série F	6 262 \$
Série N	281 269
Série O	132
Série P	(3 258)
Série UN	46 041
	<u>330 446 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 9)	
Série F	0,24 \$
Série N	0,75
Série O	0,13
Série P	(0,42)
Série UN	0,56

Portefeuille de risque exogène TruX

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Distributions réinvesties aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, clôture de la période
31 décembre 2022							
Série F	– \$	527 126 \$	(376 281) \$	(8 400) \$	8 400 \$	6 262 \$	157 107 \$
Série N	–	5 574 885	(295 829)	(69 791)	69 791	281 269	5 560 325
Série O	–	10 000	(10 132)	–	–	132	–
Série P	–	210 000	(206 742)	(50)	50	(3 258)	–
Série UN	–	1 009 732	(27 256)	(15 062)	15 021	46 041	1 028 476
	– \$	7 331 743 \$	(916 240) \$	(93 303) \$	93 262 \$	330 446 \$	6 745 908 \$

* Le produit total des parts rachetables relatif aux transferts entrants et aux rachats de parts rachetables relatifs aux transferts sortants pour la période close le 31 décembre 2022 s'est chiffré respectivement à 396 529 \$ et à (396 529) \$.

Portefeuille de risque exogène TruX

Tableau des flux de trésorerie

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

	2022
Flux de trésorerie liés aux	
Activités d'exploitation	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	330 446 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie	
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements	(348 827)
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(50 711)
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des dérivés	(24 674)
Perte nette réalisée sur les dérivés	127 074
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des dividendes à recevoir	(9 522)
Augmentation du remboursement de charges à recevoir	(71 161)
Augmentation des créances sur placements vendus	(374 013)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	145 720
Augmentation des frais de gestion à payer	1 982
Augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	70 255
Produit de la vente de placements	3 179 458
Achat de placements	<u>(8 052 955)</u>
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(5 076 928)</u>
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	7 331 743
Paiement au titre du rachat des parts rachetables	(916 240)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	<u>(41)</u>
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>6 415 462</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de la période	1 338 534
Profit de change sur la trésorerie	64 302
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>—</u>
Trésorerie à la clôture de la période	<u>1 402 836 \$</u>
Informations supplémentaires*	
Intérêts payés	52 \$
Intérêts reçus	10 751
Dividendes payés	8 841
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	43 106

* Pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Portefeuille de risque exogène TruX

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2022

Nombre d'actions ou de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de la valeur liquidative
Fonds de placement américains				
12 468	FNB iShares 1-3 Year Treasury Bond	1 344 618 \$	1 369 526 \$	20,30
4 554	SPDR S&P500 ETF Trust	2 282 051	2 356 802	34,94
27 817	CI Gold Bullion Fund	647 122	684 356	10,14
19 989	Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	1 880 895	2 016 586	29,89
1 872	Invesco QQQ Trust Series 1	700 081	674 563	10,00
		<u>6 854 767</u>	<u>7 101 833</u>	<u>105,27</u>
	Total des placements détenus	6 854 767	7 101 833	105,27
Nombre d'actions ou de parts	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	Pourcentage de la valeur liquidative
Fonds de placement américains				
(11 558)	Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	<u>(2 120 015) \$</u>	<u>(2 020 174) \$</u>	<u>(29,95)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(2 120 015)	(2 020 174)	(29,95)
	Commissions et autres coûts de transaction liés aux portefeuilles	<u>(1 919)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Placements détenus, montant net	<u>4 732 833 \$</u>	5 081 659	75,32
	Profit latent sur les contrats de change à terme (annexe 1)		24 674	0,37
	Autres actifs, montant net		<u>1 639 575</u>	<u>24,31</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>6 745 908 \$</u>	<u>100,00</u>

Annexe 1 — Contrats à terme

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Montant notionnel	Valeur de marché	Profit latent
19 janvier 2023	CAD	Banque nationale du Canada	1,3635	(3 248 948) \$	(3 224 274) \$	24 674 \$
Total du profit latent sur les contrats de change à terme						24 674 \$

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

1. Création du Fonds

Le Portefeuille de risque exogène TruX (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable constituée le 7 janvier 2022 en vertu des lois de la province d'Ontario qui est régie par une déclaration de fiducie pouvant être modifiée, mise à jour ou complétée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer ses activités le 14 janvier 2022. Le Fonds est un fonds commun de placement régi par un prospectus simplifié et est assujéti aux exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »).

True Exposure Investments, Inc. (le « gestionnaire » et le « fiduciaire »), société constituée en vertu des lois fédérales du Canada, agit à titre de gestionnaire de fonds de placement et de fiduciaire du Fonds conformément à la déclaration de fiducie. Le gestionnaire est responsable des activités courantes du Fonds et il fournit des services généraux de gestion et d'administration. Le gestionnaire peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers lorsque, de son avis, il serait dans le meilleur intérêt de le faire pour le Fonds.

Le gestionnaire et le fiduciaire ont nommé la société Inukshuk Capital Management Inc. (le « gestionnaire de portefeuille ») pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille du Fonds en vertu d'une convention de gestion de placements datée du 14 janvier 2022. En vertu de cette convention, le gestionnaire de portefeuille fournit des conseils en matière de placement et des services de gestion de portefeuille au Fonds.

La société SGGG Fund Services Inc. (l'« agent chargé de la tenue des registres ») agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres du Fonds. Banque Nationale Réseau Indépendant, une division de Financière Banque Nationale inc., agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») du Fonds.

Le siège social du Fonds est situé au 130 King Street West, Suite 1800, Toronto (Ontario), M5X 1E3, Canada.

Le Fonds cherche à assurer une préservation relative ou absolue du capital pendant les chocs sociétaux soudains qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les actions tout en générant des rendements concurrentiels par rapport aux marchés boursiers à long terme, y compris durant les périodes comprises entre les chocs. Le Fonds aura recours à des stratégies de placement de rechange, y compris l'emprunt à des fins de placement, la vente à découvert et l'utilisation de dérivés pour tenter de gérer la volatilité du marché. L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier en raison de ces stratégies ne dépassera pas le double de sa valeur liquidative nette, calculée quotidiennement. Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques courantes en matière de placement prévues par la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

1. Création du Fonds (suite)

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») libellés en dollars américains dans des secteurs industriels, à la fois en position acheteur et vendeur, et il peut également investir dans des actifs non traditionnels liquides, des matières premières et des obligations d'État qui sont susceptibles de générer une forte performance lors de chocs au niveau sociétal.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication de ces états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 15 février 2023.

Les états financiers du Fonds sont présentés en dollars canadiens.

3. Principales méthodes comptables

Voici un résumé des principales méthodes comptables suivies par le Fonds :

a) Classement et évaluation des instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses placements comme des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net selon son modèle économique de gestion de ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. La gestion du portefeuille de placements et l'évaluation de sa performance reposent sur la juste valeur et le portefeuille de placements n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenu à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti et comptabilisés au coût ou au coût amorti. Suivant cette méthode, les actifs et passifs financiers doivent refléter le montant à payer ou à recevoir, actualisé au taux d'intérêt contractuel effectif, s'il y a lieu, moins toute réduction pour dépréciation. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

b) Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les autres actifs du Fonds évalués au coût amorti, y compris les dividendes à recevoir, le remboursement de charges à recevoir et les créances sur placements vendus, sont assujettis au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). Le Fonds applique la méthode simplifiée pour établir le montant des pertes de crédit attendues aux termes de l'IFRS 9, laquelle prescrit l'emploi de la provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour tous les autres actifs. Les pertes de valeur des actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global.

d) Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, à la date à laquelle ils sont générés. À compter de cette date, tout profit ou perte découlant de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisé à l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque le Fonds transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque, les obligations du Fonds sont éteintes, annulées ou lorsqu'elles viennent à échéance.

e) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est établi en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série considérée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de la période.

f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période. Se reporter à la note 9 pour voir le calcul.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont réévaluées de façon continue à la lumière des résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs qui semblent appropriées dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Charge au titre de la retenue d'impôt

En règle générale, le Fonds est assujéti à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte à l'état du résultat global.

i) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié du Fonds, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Le Fonds utilise le dernier cours de marché pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque le dernier cours tombe dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables. Lorsque le Fonds détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, il utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette. Lorsque le Fonds détient de l'or ou tout autre métal précieux, il a recours au cours au comptant actif pour établir la juste valeur.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Évaluation des placements (suite)

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de l'état de la situation financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment employées par les intervenants du marché.

j) Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et des modifications à l'IFRS 10, étant donné la présence des conditions suivantes :

- i) le Fonds a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- ii) le Fonds déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- iii) le Fonds évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

À titre d'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ou d'appliquer l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aux fins de l'évaluation de ses placements dans des fiducies. Il est plutôt tenu d'évaluer ces placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le profit réalisé sur la vente de placements ainsi que la plus-value (moins-value) latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixes, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés à l'état du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

l) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et d'autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens selon les cours de change en vigueur à 16 h heure normale de l'Est (le « cours de clôture »), chaque jour d'évaluation (chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte à la négociation ou tout autre jour déterminé par le gestionnaire). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits connexes sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur aux dates respectives de ces transactions.

m) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

n) Achat et rachat de parts rachetables

Le prix auquel les parts sont cotées ou rachetées correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables évalué à la juste valeur du Fonds divisé par le nombre total de parts en circulation à la date d'évaluation. Les parts du Fonds sont évaluées quotidiennement à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts rachetables et les montants payés au rachat de parts rachetables sont ajoutés à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ou en sont déduits.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

o) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse ou en dépôt.

p) Transactions sur dérivés

Le Fonds peut avoir recours à des contrats dérivés pour gérer les risques liés aux placements. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, les contrats sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation et les profits et pertes réalisés ou latents qui en résultent sont comptabilisés à l'état du résultat global. La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

q) Autres actifs et passifs

Les dividendes à recevoir, le remboursement de charges à recevoir et les créances sur placements vendus sont classés comme des actifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti et comptabilisés au coût ou au coût amorti. Les créditeurs et charges à payer, les frais de gestion à payer et le montant à payer au titre des placements achetés sont classés à titre de passifs financiers et présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant la date à laquelle ils ont été contractés. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

r) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

4. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction fasse appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

En ce qui a trait au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants pour déterminer si les activités du Fonds consistent à gérer son portefeuille de placements et à évaluer le rendement sur la base de la juste valeur et si le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de classer les placements du Fonds selon la juste valeur par le biais du résultat net aux termes de l'IFRS 9.

5. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion hebdomadaires pour la prestation de ses services au Fonds. Les parts rachetables du Fonds, à l'exception des parts de série O, sont assujetties à des frais de gestion annuels correspondant aux pourcentages suivants de la valeur liquidative des séries du Fonds, calculés et cumulés chaque date d'évaluation et payables hebdomadairement (sauf à la fin du mois) :

Série F	0,70 %
Série P	0,70 %
Série N	0,30 %
Série O	Néant
Série UN	0,30 %

Dans le cas des parts de série O, aucuns frais de gestion ne sont exigés au Fonds, puisque chaque investisseur négocie des frais de gestion distincts avec le gestionnaire et les verse directement à ce dernier. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, notamment la TVQ, la TPS ou la TVH.

Les frais de gestion de la période close le 31 décembre 2022 se sont établis à 10 614 \$, et un montant de 1 982 \$ était à payer au 31 décembre 2022.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds

Un placement dans le Fonds est représenté par des parts. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries (chacune, une « série »). Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le Fonds peut en tout temps offrir une nouvelle série. Les porteurs de parts d'une série sont des porteurs de parts (les « porteurs de parts »). Le fiduciaire a le pouvoir de déterminer les modalités de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans les actifs attribuables à cette série de parts du Fonds.

Toutes les parts d'une même série confèrent les mêmes droits et privilèges. Chaque part entière d'une série donnée donne droit à une voix aux assemblées des porteurs de parts du Fonds où les porteurs de parts de l'ensemble des séries votent ensemble, ou à une voix à toutes les assemblées des porteurs de parts où les porteurs de parts de la série donnée votent séparément en tant que série. Le fiduciaire peut, sur préavis écrit de 21 jours donné à un porteur de parts, subdiviser et consolider les parts de la série émises.

Toutes les parts d'une même série confèrent le droit de participer au prorata : i) à tout paiement ou distribution effectué par le Fonds aux porteurs de parts de la même série; et ii) lors de la liquidation du Fonds, à toute distribution aux porteurs de parts de la même série de l'actif net du Fonds restant après l'acquittement des passifs impayés attribuable à cette série.

Toutes les parts sont entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents lorsqu'elles sont émises. Il n'y a pas de droit de préemption rattaché aux parts. Les parts ne sont transférables au registre du Fonds que par un porteur de parts enregistré ou par son mandataire, sous réserve de la conformité aux lois sur les valeurs mobilières et à la déclaration de fiducie. Les fractions de parts comportent les mêmes droits et sont assujetties aux mêmes modalités que les parts entières (autres que ceux ayant trait aux droits de vote) selon la proportion détenue par rapport à une part entière. Au 31 décembre 2022, seules les séries F et N et UN avaient été émises. Les séries O et P ne peuvent plus faire l'objet d'émissions.

Les parts peuvent être achetées à chaque date d'évaluation en envoyant un ordre d'achat à l'agent chargé de la tenue des registres avant 16 h (l'« heure limite ») et l'actif net par part applicable correspond à celui de cette date d'évaluation. Si un ordre d'achat est reçu à une date d'évaluation ultérieure à l'heure limite ou un jour qui n'est pas une date d'évaluation, l'actif net par part à la date d'évaluation suivante sera alors applicable.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds (suite)

Un porteur de parts peut acheter des parts de série N du Fonds en dollars américains et en dollars canadiens. La valeur liquidative en dollars canadiens du Fonds est convertie en dollars américains au cours de change en vigueur à une date d'évaluation donnée afin de déterminer la valeur liquidative applicable en dollars américains. À l'heure actuelle, aucune autre série du Fonds ne peut être achetée en dollars américains.

Un porteur de parts peut racheter des parts à la valeur liquidative par part de la série applicable à la date d'évaluation. Un avis de rachat doit être transmis à l'agent chargé de la tenue des registres au plus tard à 16 h à la date d'évaluation à laquelle le porteur de parts souhaite racheter des parts. Les demandes de rachat reçues après ce délai s'appliqueront pour les rachats effectués après la prochaine date d'évaluation. Le produit du rachat, moins les frais de négociation à court terme, est généralement versé au porteur de parts dans les deux jours ouvrables suivant la date d'évaluation applicable.

Les investisseurs doivent maintenir un solde d'au moins 2 500 \$ dans leur compte (200 000 \$ dans le cas des parts de série P). Si le solde du compte passe sous les 500 \$ dans le cas des parts de série F, le gestionnaire peut en aviser le porteur de parts et lui accorder 30 jours pour effectuer un autre placement. Si le solde du compte demeure inférieur à 2 500 \$ après la fin de la période de préavis de 30 jours, le gestionnaire peut racheter toutes les parts du compte et faire parvenir le produit du rachat au porteur de parts.

Si un porteur de parts rachète ou échange des parts dans les 30 jours suivant l'achat ou l'échange de parts, le gestionnaire peut imputer et déduire du produit du rachat des frais de négociation à court terme pouvant atteindre 2 % de la valeur liquidative des parts rachetées ou transférées pour le compte du Fonds.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

6. Parts rachetables du Fonds (suite)

Les activités sur les parts pour la période allant du 14 janvier 2022 (date de début des activités) au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
31 décembre 2022					
Série F	–	53 485	(38 874)	851	15 462
Série N	–	564 945	(29 152)	6 985	542 778
Série O	–	1 000	(1 000)	–	–
Série P	–	20 839	(20 844)	5	–
Série UN	–	101 650	(2 761)	1 507	100 396

Distributions

Pour chaque année d'imposition, le Fonds s'assure que son revenu et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, sont payés ou payables aux porteurs de parts au plus tard le 31 décembre, de façon à ne pas avoir d'impôt sur le revenu ordinaire à payer à leur égard. Dans le cas des parts de série F et de série N, le Fonds distribuera un montant mensuel stable qui pourra être revu et ajusté au cours du mois de janvier par le gestionnaire. Pour l'année initiale, la distribution est fixée à 3 % de la valeur liquidative initiale par part payable mensuellement. Les distributions seront réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins qu'une demande écrite de paiement en trésorerie ne soit reçue.

Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Fonds se compose des parts émises et rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables par part au moment du rachat. Le Fonds ne présente aucune restriction ni exigence spécifique en matière de capital en ce qui a trait à la souscription et au rachat de parts. L'objectif du Fonds consiste à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

7. Instruments financiers

a) Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). La valeur des placements qui composent le portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques détenus par le Fonds. Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou l'un des engagements prévus à l'égard du Fonds.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel s'expose le Fonds. Au 31 décembre 2022, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Le Fonds investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et qui peuvent facilement être vendus. En outre, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Au 31 décembre 2022, les autres passifs financiers du Fonds, tels que les créanciers et charges à payer et les frais de gestion à payer, étaient exigibles entre un et trois mois.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur future des instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt du marché à court terme sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2022, le Fonds n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change).

Tous les placements présentent un risque de perte du capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. Les pertes éventuelles découlant des titres vendus à découvert peuvent être illimitées. L'ensemble des positions du Fonds sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire.

Les instruments financiers détenus par le Fonds sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments. Une variation de 10 % du cours des actions pourrait entraîner une variation de 508 166 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite)

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, les guerres, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs conséquences) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et peuvent avoir des répercussions négatives à long terme sur les marchés canadiens, américains et mondiaux en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les monnaies, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

g) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours de change.

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères. Au 31 décembre 2022, l'exposition du Fonds au risque de change s'établissait comme suit :

Monnaie	Exposition			Incidence du raffermissement ou du fléchissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2022						
Dollar américain	(1 925 914) \$	5 081 659 \$	3 155 745 \$	(96 296) \$	254 083 \$	157 787 \$
	(1 925 914) \$	5 081 659 \$	3 155 745 \$	(96 296) \$	254 083 \$	157 787 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(28,5)	75,3	46,8	(1,4)	3,8	2,4

En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite)

h) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de concentration du Fonds en pourcentage de son actif net :

			Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
			31 décembre 2022
Positions			
acheteur	Type d'actif	Exposition sous-jacente	
	Fonds d'investissement	Indice du marché - S&P 500	34,94 %
	Fonds d'investissement	Indice de marché - NASDAQ	10,00 %
		Indice sectoriel – Produits	
	Fonds d'investissement	de consommation de base	29,89 %
	Fonds d'investissement	Lingots d'or	10,14 %
	Fonds d'investissement	Obligations du Trésor américain	20,30 %
			105,27 %
Positions			
vendeur			
		Indice sectoriel - Consommation	
	Fonds d'investissement	discrétionnaire	-29,95 %
			75,32 %
Profit latent sur les contrats de change à terme			0,37 %
Autres actifs et passifs			24,31 %
			100,00 %

i) Risque lié à l'effet de levier

Lorsque le Fonds investit dans des dérivés, emprunte des liquidités à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, cela peut engendrer un effet de levier dans le Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut augmenter la volatilité, peut nuire à la liquidité du Fonds et pourrait amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite)

i) Risque lié à l'effet de levier (suite)

Conformément au Règlement 81-102, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant de la trésorerie empruntée aux fins de placement; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du Fonds, à l'exception des dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de la période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022, l'exposition brute globale du Fonds s'est située dans une fourchette de 11,7 % à 53,2 % de sa valeur liquidative. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent des activités d'investissement du Fonds et du calendrier des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié.

Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition globale brute du Fonds est inférieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds.

j) Juste valeur des instruments financiers

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur selon les données de plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou méthodes utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le risque associé au placement dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 – prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

7. Instruments financiers (suite)

j) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur dans lesquels sont classées les évaluations à la juste valeur des placements du Fonds au 31 décembre 2022 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Fonds d'investissement	7 101 833 \$	– \$	– \$	7 101 833 \$
Contrats à terme	–	24 674	–	24 674
	7 101 833 \$	24 674 \$	– \$	7 126 507 \$
Passifs				
Fonds d'investissement	2 020 174 \$	– \$	– \$	2 020 174 \$
	2 020 174 \$	– \$	– \$	2 020 174 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022.

8. Charges

Le Fonds paie la totalité de ses charges d'exploitation, notamment les charges liées aux droits de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les honoraires de comptabilité, d'audit et juridiques, les frais bancaires et d'intérêt, les frais d'assurance, les droits de garde et de dépôt, les frais d'exploitation et d'administration, les honoraires et charges, les coûts des rapports financiers aux investisseurs, les coûts relatifs aux assemblées des investisseurs, les coûts liés aux prospectus se rapportant à la vente de parts du Fonds, les coûts liés au comité d'examen indépendant, les frais de dépôt auprès des organismes de réglementation et autres frais, les commissions de courtage et les autres coûts de transaction liés au portefeuille. De manière générale, le Fonds est tenu de payer la TVH (et les autres taxes applicables, le cas échéant) au taux applicable sur la plupart des charges qu'il doit acquitter.

Chaque série est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent à cette série particulière et de sa quote-part des charges d'exploitation qui s'appliquent à toutes les séries du Fonds applicable. Ces charges spécifiques, propres à chaque série, sont payables à même les actifs attribués à cette série du Fonds. Si le Fonds n'est pas en mesure de payer les charges d'une série en utilisant la part des actifs de cette série, il devra payer les charges supplémentaires à même la part des actifs des autres séries.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

8. Charges (suite)

Les membres du comité d'examen indépendant peuvent, de temps à autre, payer les charges raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions et se les faire rembourser par le Fonds. Ces charges peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Pour la période close le 31 décembre 2022, les charges remboursées par le gestionnaire s'élevaient à 224 845 \$, dont une tranche de 71 161 \$ était à recevoir au 31 décembre 2022.

9. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour la période allant 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022 est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2022			
Série F	6 262 \$	26 352	0,24 \$
Série N	281 269	375 880	0,75
Série O	132	1 000	0,13
Série P	(3 258)	7 709	(0,42)
Série UN	46 041	82 744	0,56

10. Impôt sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital nets réalisés pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, le Fonds ne comptabilise pas de charge d'impôt.

PORTEFEUILLE DE RISQUE EXOGÈNE TRUX

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en dollars canadiens)

Période allant du 14 janvier 2022 (début des activités) au 31 décembre 2022

10. Impôt sur le résultat (suite)

Le Fonds est assujéti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger au taux d'imposition étranger applicable des revenus de placement et des gains en capital. Les revenus assujéttis à des retenues d'impôt sont comptabilisés avant les retenues d'impôt, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans pour servir à réduire les gains en capital futurs. Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital futurs.

Au 31 décembre 2022, le Fonds avait des pertes autres qu'en capital de 10 113 \$ et des pertes en capital à reporter de 47 953 \$.

11. Placements dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds ne consolide pas ses placements dans des fonds négociés en bourse parce qu'il n'a pas la capacité d'influer sur les activités de ces fonds ou les rendements qu'il tire de ses placements dans ces fonds. Veuillez consulter l'inventaire du portefeuille pour connaître les placements dans des entités structurées.